

Influenza Aviaire – Risque élevé – 17/11/2022

Propriétaires de volailles et oiseaux captifs – Non Commercial, les mesures de biosécurité suivantes sont à mettre en oeuvre suite résurgence Grippe Aviaire (entre autres, détaillées ci-dessous):

- Surveillance quotidienne de vos oiseaux
- Pas de brassage avec un élevage professionnel
- Limitation de l'accès à la basse-cour
- Non-utilisation des eaux de surface

[Télécharger \(PDF, 341KB\)](#)